

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 15 décembre 2021**

Membres présents : 12 – Membres excusés : 3 - Procurations : 3 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 décembre 2021 à 20h00.

Secrétaire de séance : Mme ESPAGNOL Stéphanie.

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale.

**1. Assurance : renouvellement du contrat**

**Considérant** que le contrat arrive à échéance au 31/12/2021 et que l'assureur actuel de la commune est la **SMACL Assurances** pour une cotisation annuelle 2021 s'élevant à 8 918,93 € TTC,

**Considérant** les propositions de contrat d'assurance des sociétés Groupama et SMACL Assurances présentées ci-après :

**GROUPAMA – Avec franchises**

Responsabilités/Bâtiments/Protection juridique et fonctionnelle - avec franchise 250 € pour les bâtiments : 3 866,87 € TTC

Auto-mission élus et agents : 326,36 € TTC

Véhicules à moteur avec franchises à 235 € et 418,48 € selon les véhicules : 2 279,24 € TTC

TOTAL : 6 472,47 € TTC

**SMACL – Avec franchises**

Responsabilités/Bâtiments/Protection juridique et fonctionnelle - avec franchise 300 € pour les bâtiments : 6 182,96 € TTC

Auto-mission élus et agents : 296,01 € TTC

Véhicules à moteur avec franchise 300 € : 2 094,06 € TTC

TOTAL : 8 573,03 € TTC

**SMACL – Sans franchises**

Responsabilités/Bâtiments/Protection juridique et fonctionnelle : 6 811,96 € TTC

Auto-mission élus et agents : 296,01 € TTC

Véhicules à moteur : 2 307,16 € TTC

TOTAL : 9 415,13 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**

- D'accepter l'offre de SMACL Assurances ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants et tout document afférent.

Monsieur le Maire précise que le contrat est accepté avec franchises pour une durée de deux ans.

**2. Location des salles communales : règlements et tarifs**

**Vu** la délibération n° 17.12.15-6 du 15 décembre 2017 approuvant le règlement de location de la Salle Polyvalente ;

**Vu** la délibération n° 18.03.16-12 du 16 mars 2018 fixant les conditions de location de la salle du Préau ;

**Vu** les projets de règlements de locations des salles ;

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour les règles et les tarifs de locations des salles communales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

#### DECIDE

- De valider les règlements des salles communales présentés en annexe.

### 3. Cimetière : tarifs des concessions du columbarium

Vu la délibération n° 17.05.19 – 5 du 19 mai 2017 fixant les tarifs des concessions du columbarium comme ci-après :

<i>Perpétuelles</i>	<i>50 ans</i>	<i>30 ans</i>
900 €	650 €	450 €

**Considérant** la hausse du prix des fournitures et la nécessité d'installer de nouvelles cases au cimetière afin de répondre aux besoins des administrés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

#### DECIDE

- De valider les nouveaux tarifs comme suit :

<i>Perpétuelles</i>	<i>50 ans</i>	<i>30 ans</i>
950 €	650 €	450 €

#### Questions communautaires

- Conseil communautaire du 09 décembre 2021.

#### Questions diverses

- Opération « réfection du bâtiment Mairie » : rapports des diagnostics amiante et plomb** : Madame Nathalie CHAMPOUX informe les conseillers que les rapports ont été remis par le bureau d'étude APAVE.
- Convention de balayage** : la convention avec la SEMERAP est arrivée à son terme. Celle-ci ne sera pas renouvelée. Des devis seront sollicités auprès de divers prestataires.
- CCAS**. Compte tenu de la situation sanitaire, le repas des séniors est reporté à une date ultérieure.
- Urbanisme : projet de village de gîtes**. Un administré a fait part de son projet économique, ce dernier étant à la recherche d'un terrain propice à sa mise en œuvre.
- Mairie : fibre optique**. Les locaux de la Mairie seront équipés de la fibre optique (téléphonie et Internet) dès début 2022.
- SMADC : Assemblée Générale du 15 décembre 2021**.
- SMADC : appel à projets artistiques et culturels**.
- Plan Avenir Montagne**.
- Date du prochain Conseil Municipal**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.